

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** vendredi 5 novembre 2021 11:11  
**À:** Plum  
**Objet:** PLUM Orléans - Commission d'Enquête

Monsieur le Président de la commission d'enquête  
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain  
Orléans métropole  
Espace Saint Marc  
5 Place du 6 Juin 1944  
45000 Orléans

Nous sommes propriétaires depuis Novembre 1996 à SEMOY des parcelles AL 197 et 619, situées respectivement au [REDACTED]  
Pendant ces 25 années, nous avons réhabilité et entretenu le bâtis existant en respectant l'identité du site, cf Page 35 du Cahier Communal et repère secteur patrimonial 2016.

En consultant le projet du PLUM, nous découvrons la création d'un espace « Cœur d'îlot » sur les parcelles 729-397-717-718-197-620  
Sur le Plan de zonage numéro 35 du PLUM, nous constatons que les constructions réalisées depuis plusieurs années sont absentes (Maison en 619 – Abris en 197 – Maison en 718)  
Ces parcelles accessibles depuis le domaine public appartiennent à 5 propriétaires privés et sont actuellement classifiées en zone Ua sur le PLU de Semoy.  
Situés dans un rayon de 200m de la Mairie, en conservant leur constructibilité ces terrains présentent les avantages suivants :

- Densification du centre bourg
- Réduction de l'étalement urbain
- Limitation de l'artificialisation des sols puisqu'ils sont déjà raccordés au domaine public

De par leur localisation, ils peuvent être considérés comme des dents creuses.

Le périmètre cœur d'îlot a vraisemblablement été indiqué sans enquête terrain, ni consultation d'image satellite disponible sur Géoportail.gouv.fr .  
Nous vous demandons donc de réétudier en concertation et visite sur le terrain le périmètre et la pertinence de ce cœur d'îlot en contradiction de la volonté exprimée en secteur UC3 de gérer les dents creuses.

Nous comptons sur votre diligence et vous adressons nos salutations les meilleures.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]